



Communiqué de presse
Lyon le 1 mars 2024

SIGNATURE D'UN NOUVEL ACCORD CADRE POUR LA PERIODE 2024-2029 ENTRE A.D.I.VALOR ET LE MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Christophe Béchu, Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, et Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR, ont signé mercredi 28 février 2024 un nouvel accord cadre pour la période 2024 à 2029.

Cet accord a aussi été signé par les actionnaires et partenaires majeurs d'A.D.I.VALOR : ARES, Chambre d'Agriculture France, COVADA, CPA, La Coopération Agricole, FNSEA, FNA, INVIVO, SEPH, SOVEEA, VADEHO et VALORALIM.

Cet accord confirme le support du Ministère apporté à la filière de collecte et valorisation des déchets d'agrofourniture (plastiques et emballages usagés), et conforte la performance de l'écosystème A.D.I.VALOR mis en place par la filière agricole depuis 2001.

Objectifs 2020 2023 atteints

Les objectifs fixés par le précédent accord-cadre ont été atteints :

- Le **taux moyen de collecte** des plastiques et emballages usagés est de **79% en 2023** Il dépasse les 90% pour les programmes de collecte les plus anciens.
- Grâce au tri à la ferme, **94% des plastiques et emballages collectés ont été recyclés**, ce qui donne un **taux moyen de recyclage¹** des plastiques et emballages usagés de **74%**.
- Entre 2020 et 2024, 5 nouveaux programmes de collecte (Emballages de plants de pomme de terre, Emballages de produits d'hygiène des élevages non laitiers, Emballage de semences de betteraves, Emballages de produits de Nutrition Animale, Pots Horticoles Professionnels Usagés) ont été lancés, amenant A.D.I.VALOR à collecter **25 types de déchets triés par les agriculteurs**.
- Une **éco-modulation** des éco-contributions a été mise en place afin de favoriser l'**éco-conception des emballages et plastiques**.
- Le **support et les appels à manifestations d'intérêts** lancés par A.D.I.VALOR ont permis l'**émergence de 5 nouvelles unités de recyclage sur le sol français**.

¹ Calculé sur la base des données de la filière agricole.

Une trajectoire toujours aussi ambitieuse pour 2029

L'accord-cadre signé le 28 février 2024 vise, en 2029 un taux de recyclage de 80% pour les programmes déjà en place et de 60% pour les programmes mis en place cette année.

La **prévention et l'éco-conception** des déchets sont aussi au cœur de cet accord avec la promotion du **réemploi des emballages** et le renforcement des **dispositifs d'éco-modulation**.

L'accord prévoit aussi de continuer le **redéploiement des filières de recyclage sur le territoire français**, avec un objectif clair : plus de **80% des plastiques et emballages agricoles collectés en France et recyclés doivent l'être dans l'hexagone**.

Le **Ministère s'engage** à appuyer et soutenir A.D.I.VALOR et ses partenaires dans les différentes actions mises en œuvre.

Christophe Grison président d'A.D.I.VALOR : *«Cet accord vient récompenser la performance exceptionnelle du système A.D.I.VALOR. Cette performance, due à l'investissement de toute la filière et en premier lieu des agriculteurs, nous permet de nous projeter avec les pouvoirs publics sur une trajectoire de 6 ans. L'agriculture est à la fois précurseur et exemplaire sur la gestion des déchets, et s'inscrit dans une véritable économie circulaire . »*

A propos d'A.D.I.VALOR

A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole depuis 2001.

300 000 agriculteurs trient, préparent et ont apporté 97 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés en 2023. 1 300 opérateurs de collecte (principalement coopératives et négociants agricoles) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes.

Plus de 550 metteurs en marché, industriels ou importateurs, contribuent au financement de la filière, via une éco-contribution spécifique.

Actionnaires A.D.I.VALOR : ARES (Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences) ; Chambres d'Agriculture France (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) ; COVADA (Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles) ; CPA (Comité français des Plastiques en Agriculture) ; FNA (Fédération du Négoce Agricole) ; FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) ; InVivo (Union des Coopératives agricoles) La Coopération Agricole (Représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles) ; SEPH (Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène) ; SOVEEA (Société de Valorisation des Éco-actions des Engrais et Amendements)

Pour en savoir plus : www.adivalor.fr, [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Facebook](#), [YouTube](#)

Contact presse : Agence Communicante

Antoine MONNIER – antoine.monnier@communicante.fr – 06 73 80 93 65